

Institutions financières

financières étrangères viennent s'établir au Canada. Je ne m'oppose pas aux banques étrangères de l'annexe B. Au contraire, elles créent davantage de concurrence et forcent les institutions financières canadiennes à évoluer et à devenir plus compétitives et créatives. Selon moi, c'est un pas positif et je n'ai rien contre. Cependant, si nous voulons permettre à des banques importantes d'être vendues à des intérêts étrangers, il s'agit alors d'imposer des limites sur la participation totale. Jusqu'à maintenant, un maximum est prévu, et je pense qu'on devrait le conserver. Je ne m'oppose pas à ce qu'on permette à des intérêts étrangers de posséder de petites institutions financières.

En ce qui a trait aux courtiers en valeurs mobilières, c'est une toute autre histoire, à mon avis. Nous devrions faire en sorte que ces institutions demeurent sous contrôle canadien et chose certaine, ne pas ouvrir toutes grandes nos portes comme nous allons le faire après le 30 juin. Si une organisation étrangère peut acheter 50 p. 100 d'une entreprise de courtage en valeurs mobilières, elle contrôlera, en fait, cette entreprise et après le 30 juin 1988, elle achètera probablement le reste des actions. C'est là une chose qui m'inquiète vivement et j'invite fortement le gouvernement à examiner cette possibilité avant le 30 juin et à donner à la Chambre l'occasion d'en débattre, car il est fort possible que nous détruisions un secteur financier canadien que nous avons pris tant d'années à bâtir.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je tiens à dire combien je me réjouis de pouvoir participer à ce débat. Je veux tout d'abord féliciter le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Je me rappelle que lorsque les premières propositions de réforme des institutions financières ont été présentées à la Chambre, nous étions très nombreux à avoir de sérieux doutes sur leur nature exacte. Je crois que le député a réussi à faire valoir un point de vue solide qui a amené le gouvernement à changer considérablement son attitude à cet égard, et je l'en félicite. Cela ne signifie évidemment pas que je souscris entièrement au projet de loi dont nous sommes saisis, mais je crois que le succès personnel du député mérite d'être signalé.

Le député a lui-même expliqué il n'y a pas si longtemps pourquoi on a tellement tenu à participer à ce débat et à faire valoir les considérations et les préoccupations des contribuables. Franchement, je dois dire que la crise de confiance qui a secoué le secteur canadien des banques au cours des deux dernières années et demie a été la plus grande que le Canada ait connue depuis les années 20 et que le continent ait connue depuis les années 30. C'est une crise que nous, de ce côté-ci de la Chambre avons trouvée malheureuse et particulièrement dévastatrice en raison de la nature de l'aide accordée aux banques qui s'étaient mises elles-mêmes dans de fâcheuses situations.

• (1630)

Cependant, à cette étape-ci du débat, il importe que la population du pays et nous, à la Chambre des communes, gardions à l'esprit ce qu'un journal a qualifié d'«épisode de négligence et d'effondrement» qu'ont connu la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque. Cet épisode n'est certainement pas étranger à la présentation du projet de loi à l'étude et qui est censé apporter la solution. J'avoue très franchement ne pas être absolument convaincu que l'on ait trouvé cette solution.

Le projet de loi conduira à la mise en place d'une super-bureaucratie qui sera liée à l'influence d'acteurs importants de la scène financière. Cependant, je ne trouve dans ce projet de loi aucune garantie propre à rassurer les Canadiens au sujet de l'avenir de leur système bancaire.

Jusqu'à maintenant, nous avons été chanceux. Notre système bancaire a connu deux faillites, ce qui ne s'était pas produit depuis 1923, lors de l'effondrement de la Home Bank. Ces faillites surviennent au même moment que l'effondrement d'un certain nombre de sociétés de fiducie et de prêts. Le système bancaire n'est pas à l'abri de crise beaucoup plus grave en raison de la façon dont les banques rendent les prêts accessibles aux pays du tiers monde. A l'heure actuelle, on pourrait remettre sérieusement en doute le bien-fondé de beaucoup de ces prêts.

Je pourrais donner aux députés la liste de six grands créanciers de pays du tiers monde qui l'an dernier, ont changé radicalement leur attitude face au remboursement des dettes contractées par des pays étrangers. Nous pourrions parler du Pérou, de l'Équateur ou du pays qui vient de prendre part à cette protestation le plus récemment, la Zambie.

Nous devons reconnaître que nous sommes confrontés à un phénomène sans précédent dans l'histoire canadienne des banques. La stabilité de ces banques est menacée par la crise de l'endettement du Tiers monde et l'incapacité des organismes internationaux, tel que le FMI, à résoudre cette crise. Par conséquent, un nombre important de nos grandes banques couvrent le risque que certains pays du Tiers monde ne puissent pas rembourser les intérêts ni conserver les emprunts considérés comme productifs. Cette capacité est de plus en plus limitée dans le Tiers monde ce qui fait que nos banques connaissent des temps difficiles.

Nous voulons bien tous croire que l'organisme de réglementation que l'on va créer ici pourrait d'une façon ou d'une autre résoudre ce problème. Franchement, à mon avis, ou n'effleure même pas le problème lorsqu'on crée ce genre de super-bureaucratie. Par conséquent, si on avait l'impression que le gouvernement disposait d'une stratégie plus large en ce qui concerne l'avenir de nos institutions financières, il serait beaucoup plus facile pour nous de ce côté de la Chambre d'adopter rapidement un projet de loi comme celui-ci, en faisant preuve de la célérité suggérée par le député de Mississauga-Sud.

En fait, ce n'est cependant pas le cas. Les problèmes qui affligent notre système bancaire se sont révélés par deux faillites catastrophiques, par une très grosse dépense des deniers publics lorsqu'on a remboursé les créanciers de ces deux banques, et par l'endettement constant du Tiers monde, ce qui constitue une menace permanente pour nos banques existantes.

Outre l'absence de stratégie en ce qui concerne la crise du Tiers monde, le gouvernement manque de stratégie, ce que je trouve acceptable, de toute façon, à propos de la question de la propriété dans le secteur bancaire. Je crois comprendre que ce manque de stratégie s'explique en partie par le fait que des négociations sont en cours avec les États-Unis qui pourraient ouvrir notre pays complètement aux banques des États-Unis qui viendraient s'installer ici comme si le Canada n'était qu'un autre État de l'union. Dans ces circonstances, il est extrêmement difficile pour les artisans de la politique de façonner une